

— DES PONTS — PAS DES MURS

**Les migrations internationales, une richesse pour le développement :
à quelles conditions ?**

*Note des associations françaises du réseau des Ponts pas des Murs (DPPDM)
à l'attention de M. Pascal Canfin, Ministre délégué chargé du développement*

Septembre 2012

Des Ponts Pas des Murs : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?

Le réseau international « Des Ponts Pas Des Murs » (DPPDM) est constitué d'associations de défense des droits de l'Homme, de solidarité internationale, d'associations de migrants et de soutien aux migrants, ainsi que d'organisations syndicales. Il a été fondé en 2008, à l'initiative du groupe Migrations du CRID et d'un sommet citoyen d'organisations de la société civile de 34 pays organisé à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'UE, devant l'urgence d'une réponse collective face à l'instauration d'accords dits de « gestion concertée des flux migratoires et de co-développement ».

Pour notre réseau, les migrations sont depuis toujours un phénomène humain et constituent un apport social, culturel et économique inestimable. Cet apport, pourtant historiquement reconnu, est occulté au profit d'impératifs sécuritaires et économiques qui traduisent une défiance et une suspicion généralisées vis à vis de « l'étranger ». Cette radicalisation et cette crispation sur les aspects sécuritaires sont contraires aux valeurs emblématiques de l'Union européenne : démocratie, respect des droits de l'Homme et libre circulation. Les migrants sont avant tout des femmes, des hommes et des enfants qui ont des droits. Ces derniers ne peuvent pas être niés au seul prétexte de l'absence de papiers.

Aussi, depuis sa création, Des Ponts Pas Des Murs dénonce la mise en place de politiques européennes de lutte contre l'immigration dite clandestine qui occasionnent de graves violations des droits des personnes migrantes, ainsi que l'instrumentalisation des politiques publiques de développement aux fins de restreindre la liberté de circulation des personnes.

Parmi les 300 organisations du réseau DPPDM, les associations françaises sont regroupées au sein d'une plateforme nationale, et constituent le groupe de réflexion du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID, <http://www.crid.asso.fr/>) sur les migrations internationales

Notre vision de la relation entre migration et développement

Le développement ne se définit pas seulement par la croissance économique, il inclut bien d'autres aspects fondamentaux : le respect des droits de l'Homme, le bien-être des citoyens, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations, la stabilité et la paix, ou encore la démocratie, le respect de la souveraineté des États et de l'environnement. Il appartient aux États de garantir un accès aux services de base pour tous, de promouvoir une conception du développement centré sur les personnes et leur environnement, et de s'assurer d'une plus grande cohérence de leurs politiques au service de cette vision du développement.

Il est inexact de vouloir réduire la relation entre migrations et développement à un lien de cause à effet, selon lequel plus de développement entraînerait moins de migrations¹.

La vision du co-développement que nous portons, nourrie des pratiques des migrants et appelant à un dialogue équitable entre les États, les territoires et les acteurs, diverge profondément de celle promue par les politiques actuelles qui annexent le « co-développement » au contrôle des flux migratoires et au retour des migrants dans leurs pays d'origine.² Les migrants sont des acteurs de la transformation sociale et faciliter la migration favorise les échanges humains, source potentielle de développement des pays du Sud comme du Nord. Les politiques migratoires et de développement doivent donc au contraire se renforcer mutuellement et non pas s'opposer.

¹ Cf J-P. Guengant in REMI, n°2, 1996, juillet 2006 : « Les deux nouveaux paradigmes en matière de migrations internationales : le 'contrôle' comme moyen de contenir les migrations, et le 'développement' comme moyen de les supprimer, en supprimant leur cause essentielle : la pauvreté, semblent bien s'appuyer sur une vision simpliste des phénomènes à l'œuvre ».

² Voir au sujet des deux approches du Co-développement l'article d'Olivier Lemasson : « Le co-développement a-t-il un seul sens ? » <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3882> et à propos de l'usage de la notion de co-développement dans els discours et els politiques migratoires, l'article de Violaine Carrère : « L'illusion du codéveloppement », in Liberté de circulation, un droit, quelles politiques ?, Gisti 2011.

1. **Éléments de contexte : les principaux défis posés par des mobilités mondialisées**

Les migrations au niveau mondial ont connu des évolutions très importantes ces dix dernières années : Parmi les personnes migrantes, qui représentent aujourd'hui environ 3% de la population mondiale, les profils se sont diversifiés avec une présence croissante de femmes (50 % des migrants internationaux) et de jeunes instruits (le nombre d'étudiants internationaux dans le monde a quadruplé en 30 ans).³ Ces évolutions sont à lier à un accès croissant à l'éducation supérieure dans les régions d'origine, à l'autonomisation des femmes et à une aspiration croissante à la démocratie (Printemps arabes). Ces évolutions sont aussi le reflet d'une mondialisation jusqu'ici caractérisée par une mise en concurrence exacerbée des travailleurs, dans laquelle le recours à une main d'œuvre à moindre coût favorise la vulnérabilité des migrants dans le monde et induit de fortes disparités, fragilisant le tissu social au sein des Etats d'accueil comme des Etats d'origine.

Les migrations mondiales en chiffre : déconstruire les idées reçues

- 200 millions de migrants et de personnes déplacées de par le monde soit au total 3 % de la population mondiale
- dont environ un tiers est de migration familiale, un tiers de migration de travail et un tiers de réfugiés, plus de 90% de la population migrante mondiale est issue de pays où l'indice de développement humain est moyen (46.6%) ou élevé (45.8%). A court et moyen terme le développement n'entraîne donc pas moins de migration.
- plus de 60% des migrants ne quittent pas l'hémisphère sud et les trois quarts des réfugiés s'installent dans des pays du Sud, chez leurs voisins. Les migrations Sus-Sud sont donc plus importantes que les migrations Nord-Sud.

La pleine prise en compte de ces évolutions est nécessaire pour **sortir des cadres de coopération hérités de l'époque coloniale**, et accorder une attention renforcée aux droits des personnes dans un contexte mondialisé.

2. **En France, en Europe et dans le monde, un constat similaire : des politiques inadaptées aux mobilités internationales**

2.1. La position française : quand le co-développement devient un outil de gestion imposée des flux migratoires

A ce jour, 13 pays ont signé des **accords de « gestion concertée des flux migratoires »** (recensés sur le site du Sénat : Loi de Finances pour 2012). Les contenus de ces accords varient en fonction des pays mais ont en commun les volets suivants : lutte contre l'immigration irrégulière, renforcement des canaux de migration légale, et soutien aux actions des diasporas en faveur du développement de leurs pays d'origine⁴.

La décision d'octroyer des fonds spécifiques de co-développement en fonction de la signature de ces « accords concertés de gestion des flux migratoires et de développement solidaire », induit une conditionnalité de l'aide publique française qui n'est pas acceptable. Depuis plusieurs années, les organisations de solidarité internationale et issues des migrations n'ont de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur ce point⁵.

³ In Atlas Mondial des Migrations, Catherine Wihtol de Wenden, 2011, Autrement

⁴ Voir l'intervention de La Cimade au Parlement Européen :

http://www.dailymotion.com/video/xg3x00_marie-dominique-aguillon_news, vu le 6 août 2012

⁵ Olivier Le Masson, « Le co-développement a-t-il un seul sens ? », Ceras - revue Projet n°311, Juillet 2009. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3862>

Cette conception très utilitariste des migrations internationales a été largement relayée auprès des institutions européennes, notamment lorsque la France a pris la tête de la Troïka présidentielle du Conseil de l'UE en 2008, afin de définir le contour des politiques de l'Union en la matière.

2.2. De l'approche européenne globale de la question des migrations (2005) à la réponse aux printemps arabes (2011): une Europe qui ferme ses portes et oriente son aide au développement vers les « bons élèves » de la gestion des flux migratoires.

La stratégie extérieure de l'UE en matière de migration, ou « **l'approche globale sur la question des migrations** » proposée en 2005, se fonde sur le soutien à la dite « immigration choisie », et sur la lutte contre l'immigration dite « clandestine », en posant comme une évidence un lien entre la migration et le développement selon lequel plus de développement entraînerait moins de migrations. Revue en 2011 à la suite des Printemps arabes avec une considération plus forte des droits humains et du droit à la mobilité, elle continue cependant d'instrumentaliser les migrations au profit du développement économique de l'Union et de considérer le développement dans les pays du Sud comme un facteur de diminution de la pression migratoire.

Les Printemps arabes ont montré à quel point **les migrations sont appréhendées essentiellement sous l'angle sécuritaire par les pays de l'UE**. La réponse à la révolution tunisienne a été le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'Union, le refus d'accueillir au titre de la réinstallation les réfugiés de Libye poussés vers le camp de Choucha en Tunisie par la guerre menée par l'OTAN, et la négociation pour des retours forcés en lieu et place du soutien auquel on aurait pu s'attendre à quelques jeunes tunisiens venus en Europe pour trouver de quoi soutenir leurs familles.

Le **Programme thématique de « Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile » (2011-2013) révèle cette réorientation importante des financements vers les pays aux portes de l'Union**. La priorité reste la lutte contre l'immigration clandestine, à titre d'exemple, dans le dernier appel à projets de l'Union Européenne en 2011, *Migration et asile*, on note des priorités différentes en fonction des régions d'origine. Ainsi pour les régions « sud-sud de la Méditerranée (Afrique du Nord et Afrique Subsaharienne) la priorité est donnée à la « prévention et au contrôle de l'immigration irrégulière ». Elles bénéficient ainsi des financements les plus importants : 35 Millions d'euros sur un budget global de 74 Millions d'euros à comparer aux 9 Millions pour l'Europe de l'Est, 6 Millions d'euros pour les « autres régions » et 4 Millions d'euros pour les actions au niveau mondial⁶. Selon nous, dans ce contexte les différentes politiques qui entrent en jeu dans le domaine « migration et développement » devraient s'appuyer sur d'autres fondements, sur une autre mise en cohérence, ce qui suppose un changement d'orientation profond de l'action européenne à l'égard des pays en développement.

2.3. Au niveau international : un cadre multilatéral qui peine à s'installer et une approche encore majoritairement utilitaire

En 2006 Koffi Annan initie un **Haut Dialogue aux Nations Unies sur la migration et le développement proposant une approche alternative mettant l'accent sur les impacts positifs de la mobilité sur le développement**, en particulier en termes de capital humain, et la nécessité de sécuriser les migrations par la mise en œuvre de la Convention Internationale des droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Cela se concrétisera dans une série de rencontres interétatiques : les « Forums mondiaux de la migration et du développement » qui se tiennent chaque année sur le principe d'un Etat hôte volontaire (Belgique en 2007, Philippines en 2008, Grèce en 2009, Mexique en 2010, Suisse en 2011 et Ile Maurice en 2012).

Or, bien que ces cadres de dialogue aient permis pour la première fois aux gouvernements des Etats d'origine de s'exprimer et aux organisations de la société civile de se faire entendre partiellement,

⁶ Tous ces chiffres sont détaillés dans les lignes directrices de l'appel à propositions migration et asile 2011 sur le site internet de la Commission Européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/>

L'attention reste largement focalisée sur certains sujets : les migrations saisonnières et tout particulièrement, les transferts de fonds, au détriment de thématiques portant sur les droits des migrants.

Cette focalisation est aussi largement véhiculée par d'autres institutions internationales telles que la Banque Mondiale ou l'Agence Française de Développement.

3. Principales recommandations de Des Ponts Pas Des Murs

DPPDM remet en cause l'approche sécuritaire et utilitariste des migrations qui privilégie avant tout le contrôle des flux migratoires et la stigmatisation des migrants par les décideurs français et européens. Nous appelons au contraire à une approche fondée sur l'ouverture, la coopération des peuples et le respect des droits humains fondamentaux.

Repenser les modèles de développement c'est aussi repenser l'approche des migrations internationales et des relations Nord-Sud. Aussi, afin de renouveler durablement les politiques françaises et européennes sur cette question, **le réseau DPPDM demande la création d'un espace de concertation pérenne sur les enjeux des mobilités mondialisées et du développement** dont les axes de travail stratégiques à court et moyen terme seraient :

- Repenser l'approche politique des migrations plaçant **le droit à la mobilité et la défense des droits fondamentaux** au centre des enjeux. En ce sens, la promotion en France et auprès des autres Etats de l'Union Européenne de la **Convention Internationale des Droits des travailleurs migrants et de leurs familles**, et sa ratification, serait un premier pas important ;
- **Ouvrir le chantier de la renégociation des accords de coopération sur une base équitable et transparente entre les Etats, dissociant accords économiques et de coopération des questions migratoires ;**
- Impulser une nouvelle approche du co-développement, en le **séparant clairement des politiques migratoires, et en lui donnant toute sa place dans la politique de coopération, en lien avec les différents acteurs** concernés et notamment les collectivités locales.

Le réseau DPPDM demande également **l'ouverture des chantiers suivants**, en lien avec les autres Ministères concernés, et dont l'avancée est cruciale pour les axes de travail cités précédemment :

- La révision des politiques de visas, en conformité avec le respect des droits fondamentaux ;
- Le droit au séjour des étrangers malades ;
- La reconnaissance d'une citoyenneté de résidence ;
- Plus généralement, l'abrogation des lois répressives et discriminantes envers les étrangers.

Documents de références et annexes :

- Les 70 recommandations du réseau international DPPDM, 2008 (<http://www.despontspasdesmurs.org/IMG/pdf/recommandations-3.pdf>)
- La lettre ouverte aux candidat/es à l'élection présidentielle, 2012 (http://www.ldh-france.org/section/loudeac/files/2012/02/Lettre_interpellation_candidats_DPPDM_France.pdf)
- La présentation des 6 campagnes en faveur de la libre circulation des individus : « Passeport pour la citoyenneté universelle (Utopia) », « Campagne visa pour le monde » (Emmaüs International), « Charte mondiale des migrants », « Campagne contre l'enfermement (FASTI) », campagne frontex (Migreurop), Campagne Boats 4 People »
- Le Rapport annuel Eunomad France : « Entre politiques publiques et pratiques associatives du co-développement : Des approches divergentes » (décembre 2011, réalisé par la Plateforme France du réseau Eunomad) : <https://docs.google.com/file/d/0B04gwKGj6Y7UcEI2TTczWUpBQUk/edit?pli=1>
- Migration. Etat des lieux 2012, La Cimade, <http://www.lacimade.org/publications/59>